

DONNE-TOI LE DROIT VOTE CGT



Salarié.e.s des très petites entreprises : donnez de la voix à la CGT

Vous travaillez dans une entreprise de moins de 11 salariés des secteurs de l'artisanat alimentaire, des petits commerces, des salons de coiffure, des cabinets médicaux et dentaires, des pharmacies, des cabinets d'expertise, des petites salles de spectacle, du sport, de l'animation et du secteur associatif, des garages auto, des hôtels, cafés ou restaurants, de la construction, des transports, de la métallurgie... Vous êtes salarié.e du particulier employeur, aide à domicile, assistant.e maternel.le ou concierge.

Du 22 mars au 4 avril 2021, vous allez être appelé.e à voter pour l'organisation syndicale de votre choix pour défendre vos droits.

Les résultats de ces élections participeront à mesurer la représentativité des syndicats au plan national interprofessionnel, dans les branches d'activité et sur les territoires. Ils permettront également de définir, pour chaque organisation, le nombre de conseillers prud'hommes, ou de mandatés dans les Conseils Économiques Sociaux Environnementaux Régionaux, dans les commissions régionales Transitions Pro (for-

mation professionnelle) ... Ce scrutin permettra enfin d'élire vos représentants dans les Commissions paritaires régionales interprofessionnelles, qui ont pour objet de faciliter le dialogue dans l'entreprise ou de statuer sur les questions centrales liées au travail comme l'emploi, la formation, les conditions de travail, la santé au travail, l'égalité, le temps partiel, la mixité et les activités sociales et culturelles.

Cette élection peut paraître aujourd'hui très éloignée de vos réalités et de vos préoccupations, et de la crise sanitaire et sociale que nous traversons. Pourtant, de ce scrutin vont dépendre la capacité à faire évoluer vos droits et garanties collectives. Aujourd'hui, la CGT est plus que jamais à votre écoute et à vos côtés dans cette situation très difficile. Lors des précédents scrutins, vous avez placé la CGT comme première organisation syndicale des salariés des TPE. En décidant de voter pour elle, vous vous donnez plus de force pour faire entendre votre voix, pour améliorer vos situations... Pour gagner, ensemble, un monde juste, solidaire et respectueux de la planète.

Pour voter : www.election-tpe.travail.gouv.fr

3 questions à Philippe Martinez, secrétaire général de la CGT

Comment un syndicat comme la CGT peut agir sur le sort des salariés des TPE ?

Tout d'abord, il faut aller à leur rencontre et très concrètement, apporter des informations. Mais parfois aussi à l'employeur qui, bien souvent n'a pas de DRH, ni de conseiller juridique et ne connaît pas non plus les droits de ses salariés, les règles en matière de sécurité, salaires, heures supplémentaires... Ça ne marche pas à tous les coups, mais on peut dans certains cas réussir à faire appliquer le droit du travail avant d'aller aux Prud'hommes. L'essentiel, c'est le contact et l'explication.

Comment la CGT agit avec les salariés des TPE face aux conséquences de la crise sanitaire ?

Il y a par exemple eu des mobilisations dans les remontées mécaniques, parfois sous des formes différentes que dans d'autres boîtes. On a ainsi obtenu que des engagements de signatures de contrats saisonniers ou CDD soient tenus, ce qui ouvre, en attendant la reprise effective du boulot, des droits à chômage partiel. Notre démarche, c'est « informer, expliquer, faire des propositions, se mobiliser ».

Quels sont les grands enjeux de l'élection TPE ?

Il faut montrer aux salariés des TPE que cette élection leur permet au moins d'avoir des représentants qui prennent en compte leur situation spécifique. Aller à leur rencontre est

de la responsabilité de la CGT. Mais une élection d'une telle ampleur, avec près de cinq millions d'électeurs, doit aussi donner lieu à une campagne de communication de la part du gouvernement, avec des spots dans les grands médias, comme une campagne électorale « politique » à enjeu national. Tous les gouvernements - celui-là particulièrement, vu la considération qu'il a pour les organisations syndicales - mettent tout en œuvre pour qu'il y ait le moins de participation possible. Cela vise à discréditer l'idée de l'utilité des syndicats. Mais plus encore, les salariés devraient bénéficier de temps pour voter, avoir des informations pratiques en amont... On pourrait même organiser, au lieu du vote par correspondance, un vote physique dans les mairies.

RETROUVEZ-NOUS : www.cgt-tpe.fr

ÉLECTIONS TPE : VOTONS CGT SPECTACLE !

Nous, salarié·e·s du spectacle vivant, du cinéma, de l'audiovisuel, des centres sociaux, de l'animation et du sport sommes lourdement touché·e·s par la crise économique, sociale et sanitaire. Depuis le mois de mars 2020, la Cgt Spectacle et ses syndicats multiplient les actions unitaires (rassemblements, actions, pétitions, décryptages, procédure devant le Conseil d'Etat pour obtenir la réouverture des salles de spectacle) pour mobiliser autour d'une idée commune : cette crise ne doit laisser personne au bord du chemin ! Notre mobilisation a commencé à porter ses fruits et nous avons, ensemble, obtenu une première « année blanche » pour les intermittent·e·s du spectacle jusqu'au 31 août 2021, l'adaptation du premier dispositif d'activité partielle à nos spécificités, et 6 millions € supplémentaires à l'AFDAS pour assurer la formation continue.

Tolérance zéro : la CGT Spectacle contre les violences sexistes et sexuelles

La CGT Spectacle s'est fortement engagée contre les violences sexistes et sexuelles qui continuent à sévir dans nos secteurs. A ce titre, nous avons été à l'initiative du plan paritaire pour l'égalité entre femmes et hommes et contre les violences sexistes et sexuelles dans le spectacle, signé avec la FESAC. Nous avons également mis en place une cellule gratuite d'accompagnement psychologique et juridique des victimes depuis juin 2020.

Notre « jour d'après » doit être vert

La Cgt Spectacle a placé les questions environnementales au cœur des revendications. Nous organisons des débats sur la pratique de nos métiers et défendons un plan d'action écologique dans nos secteurs, en lien avec la santé au travail et la localisation des emplois.

Le combat continue : NOUS VOULONS VIVRE DE NOS MÉTIERS !

Encore beaucoup de choses doivent être accomplies pour permettre à nos professions de survivre à cette crise. La CGT Spectacle et ses syndicats mettent tout en œuvre, par des mobilisations collectives, rassemblées et unitaires pour :

- **Gagner un plan massif de soutien à l'emploi pour financer des salaires pour des répétitions, des résidences, etc.**
- **Gagner une nouvelle « année blanche » pour les intermittent·e·s du spectacle et toutes celles et tous ceux qui n'ont pu ouvrir de droits à l'assurance chômage, particulièrement les jeunes**
- **Gagner le retrait de la dernière réforme inique de l'assurance chômage ;**
- **Garantir tous les droits sociaux (maladie, maternité, retraites, etc.) notamment pour les plus précaires ;**
- **Gagner des conditions décentes de rémunération pour les salarié·e·s, par exemple placé·e·s en activité partielle.**

Chaque vote compte à la fois au niveau national et dans chaque convention collective.

Parce que nos métiers sont artistiques, passionnés, atypiques, fragiles et précaires, la Cgt Spectacle est à nos côtés et lutte pour que nous disposions d'un ensemble de droits sociaux. Que nous soyons artistes, technicien·ne·s, chargé·e·s de production, agents d'accueil, chargé·e·s de communication, animateurs, salarié·e·s de crèches..., permanents ou intermittents, nous bénéficions des avancées sociales obtenues par nos luttes : salaires minima des conventions collectives, droit à la formation professionnelle, régime spécifique d'assurance chômage pour les intermittent·e·s, caisse des congés spectacles, droits à congés maternité et maladie, etc.

Notre action collective est notre force : la Cgt Spectacle soutient un syndicalisme ouvert, démocratique, rassemblant toutes les travailleuses et tous les travailleurs pour gagner collectivement de nouveaux droits ! **Votons Cgt!**

ÉLECTIONS du 22 mars au 4 avril

INTERMITTENTS + PERMANENTS ÉLISEZ VOS REPRÉSENTANTS

* TRÈS PETITE ENTREPRISE DU SPECTACLE



SPECTACLE VIVANT

Entreprises artistiques et culturelles
IDCC 1285 et Spectacle vivant privé
IDCC 3090

Les artistes et techniciens travaillant dans les compagnies dramatiques et chorégraphiques, les ensembles ou groupes vocaux et musicaux sont les grands oubliés de la politique du ministère de la culture. Roselyne Bachelot restera-t-elle dans l'histoire comme celle qui s'était voulue la ministre des artistes et qui les a laissé·e·s tomber ?

Après des mois de crise, alors que des centaines de millions d'aides diverses ont été versées aux entreprises, nous attendons toujours les premières mesures pour permettre aux artistes et aux technicien·ne·s du spectacle de reprendre le travail. Nous devons travailler pour gagner notre vie. Même avec la crise, nous pouvons répéter, être accueillis en résidence, faire des captations, des concerts en milieu scolaire, etc... Le gouvernement doit y consacrer une part de son budget de crise.

Nos syndicats d'artistes et de personnels techniques ou administratif sont mobilisés



au côté des salarié·e·s sur tous les sujets. Durant cette pandémie nos syndicats ont construit des revendications

avec les professionnel·le·s pour permettre de vivre de nos métiers avec une protection sociale efficace ! Grâce à la reconnaissance de notre représentativité que nous donne votre vote lors de cette élection élections professionnelles lors du scrutin TPE, dans la branche des Entreprises Artistiques et Culturelles comme dans celle du Spectacle Vivant Privé, nos représentant·e·s porteront de nombreuses propositions en faveur des salariés : hausse des salaires, meilleures conditions de travail, activités sociales grâce au FNAS ou au CASC-SVP, la prévoyance Audiens (santé), etc...

Mobilisons-nous, votons CGT pour soutenir les professionnel·le·s du spectacle !

ADHÉSION



Adhérer simplement en ligne
sur le site de la Cgt Spectacle : fnsac-cgt.com

Ou retourner le formulaire ci-dessous :
à la Cgt Spectacle : 14-16 rue des Lilas
75019 Paris
ou par mail à : cgtspectacle@fnsac-cgt.com

NOM, Prénom :

Courriel :

Téléphone :

Adresse :

Profession :

Je travaille dans le secteur :

- du spectacle vivant
- de l'action culturelle
- des arts visuels
- de la production et/ou diffusion audiovisuelle
- de la production et/ou diffusion cinématographique
- de l'enseignement artistique (Hors Éducation Nationale)

Situation :

- Permanent
- Intermittent
- Non salarié



Le SFA-CGT regroupe et défend les comédien·ne·s, chanteuses et chanteurs, danseuses et danseurs, circassien·ne·s et artistes de variété, pour qui il négocie des accords dans le spectacle vivant, le cinéma et la télé, la radio, le doublage et l'édition phonographique. Il cherche des accords dans la publicité, le jeu vidéo, les podcasts et livres audios.

Le SFA CGT
Le Syndicat Français
des Artistes Interprètes
1 rue Janssen
75019 Paris
T 01 53 25 09 09
www.sfa-cgt.gt



Le Syndicat National des Professionnel·le·s du Théâtre et des Activités Culturelles rassemble, dans toutes les régions, les personnels techniques, administratifs et d'accueil du spectacle vivant, salarié·e·s permanent·e·s et intermittent·e·s. Le SYNPTAC-CGT défend les droits de tou·te·s les salarié·e·s, notamment en participant aux négociations des conventions collectives nationales du spectacle vivant subventionné et vivant privé ainsi que de la convention collective nationale de la prestation technique.

Le SYNPTAC CGT
Le Syndicat National
des Professionnels du Théâtre
et des Activités Culturelles
Bourse du Travail
3 rue du Château d'Eau
75010 Paris
T 01 42 08 79 03
synptac@synptac-cgt.com



Le SNAM-CGT, présent dans toutes les régions, regroupe les musiciennes et musiciens de toutes esthétiques. L'emploi des artistes intermittents, permanents, enseignants, le développement des aides au spectacle, la défense des droits des intermittents du spectacle sont ses préoccupations majeures.

Le SNAM CGT
L'Union nationale
des Syndicats d'Artistes
Musiciens de France
14-16, rue des Lilas
75019 Paris
T 01 42 02 30 80
contact@snam-cgt.org
www.snam-cgt.org

PROMIS
ON RÉ-OUVRE
DÈS LA DÉCRUE

